



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LES SIÈGES**

**SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026**  
**CONVOCAION DU 13 FEVRIER 2026**

**PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, Maire.

**Sont présents** : Mme HARDY Marie-Line, M. FONTAINE Raymond, maires-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme CANESTRARO Jocelyne, Mme LAMARRE Aurore conseillers.

Formant la majorité des membres en exercice

M. CALLEWAERT élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 22 janvier 2026,
- Devis Feu d'artifice,
- Convention financière SDEY complément DCM 2025-50,
- Devis Salle de bain boulangerie,
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19 heures.

\*\*\*\*\*

**\* Approbation du procès-verbal en date du 22 janvier 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

**2026-05. Devis Feu d'artifice**

7.10 – Divers

Monsieur le maire expose le devis de l'entreprise **NUIT FÉRIQUE de ICHY** pour le feu d'artifice, d'un montant de **3 500€ TTC**.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **NUIT FÉRIQUE** d'un montant de **3 500€ TTC**.
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents nécessaires.

**2026.06. Convention financière SDEY complément DCM 2025-50**

7.10 – Divers

Monsieur le maire présente la convention financière du SDEY complémentaire de la DCM 2025-50 pour l'ajout de point lumineux autonome et les lampadaires leds qui s'élève à 19 036,98€. La participation de la commune est calculée selon une estimation qui reprend le montant de l'étude, des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Ces montants tiennent compte d'une hypothèse de majoration de 10 % et de la dernière actualisation connue des prix selon la formule prévue au marché et les imprévus de chantier.

Le SDEY a oublié de comptabiliser la fourniture et la pose de 8 massifs, le complément de la délibération 2025-50 est de 1 174,91€.

| Type de travaux  | Montant TTC | Montant HT | TVA (Récupérée par le SDEY) | Part SDEY 30% HT | Fonds de concours de la commune 70% HT |
|------------------|-------------|------------|-----------------------------|------------------|--|
| Éclairage public | 2 014.14 €  | 1 678.45 € | 335.69 €                    | 503.54 €         | 1 174.91€                              |

***Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- **D'ACCEPTER** le complément de la convention financière **réf : 25S7052EPEP1** d'un **montant de 1 174,91€**.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

**2026-07. Devis Salle de bain boulangerie**

7.10 – Divers

(Monsieur **MARANDEL** étant indirectement concerné par cette affaire sort de la salle et ne participe pas au vote)

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- **DE REPORTER** la délibération car erreur dans un devis pour se positionner.

**\*Questions diverses :**

- **2 places minutes** : Monsieur le maire souhaiterait rajouter deux places minutes pour nos commerçants sur la place de l'Église, la demande d'urbanisme est en cours. Le conseil municipal attend le retour de l'urbanisme.
- **Eco Pâturage** : Monsieur le maire envisage d'agrandir l'espace d'éco pâturage. Le conseil municipal est favorable à cet agrandissement.
- **Projet épicerie** : Monsieur le maire développe le projet de l'épicerie qui est d'aménager une partie de la grange en salle de réception. La demande d'urbanisme est en cours, ils nous ont présentés deux devis que le maire a développé au conseil. Le conseil municipal attend le retour de l'urbanisme.
- **Terrain de pétanque** : Monsieur le maire souhaiterait finir les terrains de pétanque et présente différents devis pour les traverses. Le conseil municipal accepte le devis de la scierie du Pays d'Othe de Rigny le Ferron pour le montant de **960€TTC**.
- **APVV** : Monsieur le maire explique qu'il serait intéressant d'adhérer à l'association des Amis du Patrimoine de la Vallées de la Vanne, qui peut nous soutenir avec des subventions en vue de petits travaux prévus dans l'église. Le conseil municipal répond favorablement à cette requête et décide d'adhérer pour un montant de **36€ + 5€** de participation aux frais d'envoi.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.